

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

CANAL DE BROUAGE

Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de BEAUGEAY (17620)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Canal de la Charente à la Seudre	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : La rencontre des deux cours d'eau est repérable sur le Scan Littoral. Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

